

Commune de GOLINHAC
Conseil Municipal : Séance du Vendredi 04 juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatre juin à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre BENEZET, Maire.

Conseillers présents : BENEZET Alexandre - VAYSSADE Jean-Jacques - PAGES Christophe - CELERIER Stéphanie – HALMA Danielle - COMBETTES Maryline - BOUSQUET Marlène

Conseillers ayant donné pouvoir :

GROS Pascale à VAYSSADE Jean-Jacques,
GALAN Pierrette à CELERIER Stéphanie,
LAMOTTE Dominique à HALMA Danielle,
NOLORGUES Guillaume à BENEZET Alexandre

Secrétaire de séance : HALMA Danielle

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Réfection des cimetières de Golin hac et Castail hac – mise à jour du plan de financement
- Achat de terrain
- Création/suppression d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade
- Réhabilitation des sites de l'ancien couvent et école privée – autorisation à désigner 3 candidats admis à soumissionner
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Madame Danielle HALMA est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° DL20210604-01 – Réfection des cimetières de Golin hac et Castail hac – nouveau plan de financement

En complément des délibérations DL20180413-21 du 13 avril 2018 et DL20210129-02 du 29 janvier 2021, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés pour les travaux de réfection des cimetières de Golin hac et Castail hac.

Considérant que ces travaux ne sont pas éligibles au titre des compétences régionales,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le plan de financement pour tenir compte de la participation de l'Etat au titre de la DETR,

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses €HT		Montant estimatif des recettes €HT		Observations
Réfection des murs	51 290.40	Conseil départemental	20 159.40 € escomptés	25 % en cours d'instruction
Préparation des sols, engazonnement, eau, divers	22 082.50	Région Occitanie	0	Non éligible
Bétonnage entre les tombes	2 350.00	Etat – DETR	22 482.04	40 % de 56 205.10€ (51 290.40+4 914.70)
Maitrise d'œuvre	4 914.70	Autofinancement	37 996.16	47,11 %
TOTAL	80 637.60		80 637.60	

